



BRANCHE FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON ÉCHO DES NÉGOS (1555)

25 €, c'est la bien maigre augmentation des salaires minima de branche qu'a concédé le patronat lors de la réunion du 7 juillet. Précision, c'est 25 € pour chaque niveau. Chacun pourra mesurer ce que cela fait en % pour son niveau.

Le premier niveau de la grille passe donc à 1 681 € soit 3 € au-dessus du SMIC, 10 € pour le deuxième niveau. De par les augmentations du SMIC sur les 18 derniers mois, les salaires de la branche ont perdu 6 points sur le SMIC.

C'est purement et simplement inacceptable, outre le fait que l'on est loin de répondre aux besoins des salariés pour faire face à l'inflation galopante, c'est une insulte envers les travailleurs qui produisent les richesses en entreprise que s'accaparent quelques-uns pour qui l'inflation, le coût de la vie et le pouvoir d'achat, sont des notions qui leur sont complètement étrangères.

« Nous ne défendons pas les mêmes intérêts », nous dit le patronat, « protéger les entreprises, nos adhérents est notre priorité ». Il n'est nul besoin qu'ils nous l'expliquent. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons bien compris que le premier rôle du syndicat patronal c'est de protéger les profits, la rentabilité, pour mieux servir les actionnaires et propriétaires d'entreprises.

Aucune considération pour les salariés qui ont tant donné pendant la période COVID alors que dans le même temps les entreprises ont explosé leurs bénéfices. Il y a une baisse de la progression des chiffres d'affaires dans la branche, disent-ils, peut-être, mais une baisse de la progression des CA, ce n'est pas un recul et encore moins un recul des bénéfices.

À ce jour, l'inflation est de plus de 6 % pour l'année, certains prédisent 10 % d'ici le mois de décembre. Les salaires doivent permettre à tous les salariés de pouvoir vivre dignement, d'être reconnu dans leurs qualifications, certifications et expériences. Ce n'est pas la solidarité nationale (chèque carburant/énergie, prime d'activité, chèque alimentaire et autre prestations sociales...) qui doit aider à boucler les fins de mois des travailleurs mais leur salaire.

Il n'y aura pas de miracle. Si l'on veut récupérer le juste retour des richesses créées par notre travail, c'est dans la lutte, en créant le rapport de force nécessaire, que nous y arriverons. Cela commence par le 29 septembre, jour d'Appel national interprofessionnel sur les salaires. ■

29 SEPTEMBRE 2022

Tou.te.s
mobilisé.es
pour :

Augmentation
des salaires

SMIC
à 2000 €

32 heures
par semaine

Retraite
à soixante ans

Égalité
femmes/hommes

